

# République du Sénégal

Un Peuple – Un But – Une Foi



MINISTRE DE L'ECONOMIE  
DES FINANCES ET DU PLAN

## LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE 2015

### EN BREF

*Vers l'émergence économique, avec une société  
solidaire dans un Etat de droit*



Direction générale des Finances/Direction du Budget

Site Web : [www.dgf.finances.gouv.sn](http://www.dgf.finances.gouv.sn)

## UN BUDGET EN PHASE AVEC LE PSE :

Le budget 2015 est élaboré en parfaite cohérence avec le Plan Sénégal Emergent (PSE), cadre unique de référence de la politique économique et sociale du Gouvernement à l'horizon 2035.

La politique budgétaire qui a soutenu la préparation de la loi de finances pour 2015 s'appuie sur :

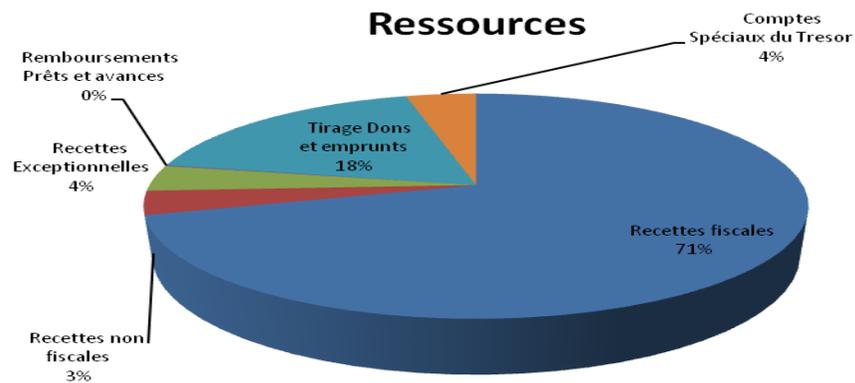
- ❖ des **hypothèses macroéconomiques** projetant le taux de croissance à 5,4%, le taux d'inflation à 2% et la pression fiscale qui est de 19,5% ;
- ❖ une stratégie de **mobilisation des recettes budgétaires** dont l'objectif majeur est d'améliorer le recouvrement des recettes internes et externes, en vue de dégager une plus grande marge de manœuvre budgétaire pour le financement des dépenses prioritaires, à travers :
  - l'identification des pistes probables de recettes, tant au niveau du cordon douanier qu'au niveau interne ;
  - l'élargissement de l'assiette et du contrôle ;
  - la modernisation de la gestion foncière, domaniale et cadastrale ;
  - l'amélioration de la mobilisation des recettes extérieures avec la concrétisation des annonces de financement des partenaires techniques et financiers, lors de la réunion du groupe consultatif de Paris, à hauteur de 60%.
- ❖ une stratégie de dépenses axée sur les orientations du PSE, visant la **rationalisation des dépenses de fonctionnement et l'amélioration de la qualité des investissements publics** à travers notamment :
  - le transfert, au niveau des dépenses courantes, des crédits d'investissement relevant en toute rigueur du fonctionnement, de par leur nature ;
  - la suppression progressive des projets dits d'appui institutionnel figurant dans le budget d'investissement ;

- la poursuite de la politique de rationalisation des dépenses publiques avec, entre autres, la réduction de moitié de la facture téléphonique, le gel des conventions de location de bâtiments à usage de logement, le gel des augmentations des salaires.

## Des ressources qui augmentent de 137,012 milliards soit 5,02% :

Les ressources budgétaires sont projetées à **2869,032 milliards de FCFA** en 2015 contre **2732,02 milliards de FCFA** en 2014. La hausse constatée est imputable aux :

- recettes fiscales : hausse de **40,700 milliards de FCFA**, soit 2,6% ;
- recettes non fiscales : hausse de **6 milliards de FCFA**, soit 8,3% ;
- recettes exceptionnelles : hausse de **25 milliards de FCFA** liée à la compensation versée par Arcelor Mital ;
- emprunts : hausse de **25,7 milliards de FCFA**, soit 4,72% ;
- ressources extérieures : hausse de **40 milliards de FCFA**, soit 11%.



## Des dépenses en cohérence avec les priorités du PSE et engagements du Gouvernement :

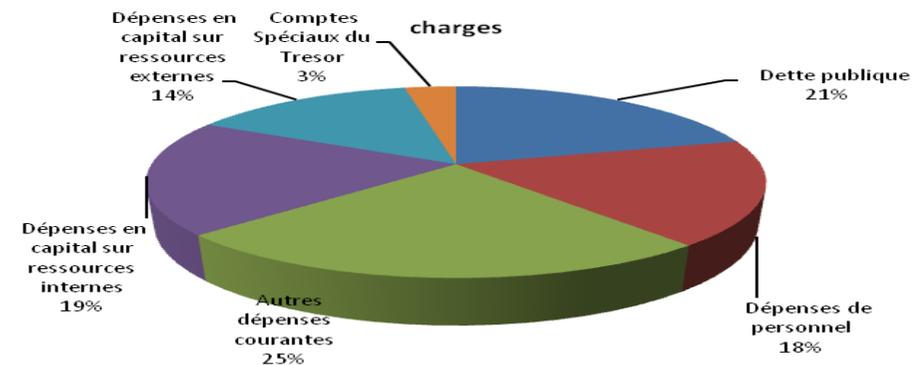
Les dépenses du budget général de 2015 sont estimées à **2776,782 milliards de FCFA** réparties comme suit :

### ☀ Dépenses courantes pour 1814,596 milliards de FCFA :

- la dette publique pour un montant de **598,010 milliards de FCFA** dont **158,55 milliards de FCFA** pour les intérêts et commissions ;
- les dépenses de personnel pour un montant de **510 milliards de FCFA**, en hausse de 3,74%, justifiée par le recrutement d'agents dans le secteur de la santé, de la sécurité intérieure et de la défense ;
- les autres dépenses courantes pour un montant de **706,586 milliards de FCFA**.

### ☀ Dépenses d'investissement pour 962,186 milliards de FCFA :

- sur financement intérieur pour un montant de **557,186 milliards de FCFA** qui représente 57,9% du volume de financement des investissements publics, résultat de la poursuite de l'effort interne de financement des projets et programmes de développement ;
- sur financement extérieur pour un montant de **405 milliards de FCFA** soit 42,1% des dépenses en capital. Il provient d'une cinquantaine de Partenaires Techniques et Financiers du Sénégal.



## STRUCTURE DES RESSOURCES ET DES CHARGES DU BUDGET 2015 (en millions FCFA)

RESSOURCES	Montant	CHARGES	Montant
Recettes fiscales	1 601 700	Dettes publiques	598 010
Recettes non fiscales	78 000	Dépenses de personnel	510 000
Recettes Exceptionnelles	84 000	Autres dépenses courantes	706 586
Remboursements Prêts et avances	3 000	Dépenses en capital sur ressources internes	557 186
Dons budgétaires	35 000		
Emprunts	570 082		
Tirage Dons et emprunts	405 000	Dépenses en capital sur ressources externes	405 000
<b>Total ressources budget général</b>	<b>2 776 782</b>	<b>Total charges budget général</b>	<b>2 776 782</b>
Comptes Spéci du Trésor	92 250	Dépenses	92 250
<b>TOTAL RESSOURCES LOI DE FINANCES</b>	<b>2 869 032</b>	<b>TOTAL CHARGES LOI DE FINANCES</b>	<b>2 869 032</b>

Toutes ces dépenses sont planifiées en parfaite cohérence avec les priorités du Gouvernement accordées aux secteurs de l'agriculture, des infrastructures, des services de transport, de l'énergie, du tourisme, de l'habitat social, de l'industrie, de l'éducation, de la santé, de la protection sociale et de l'hydraulique. Elles sont réparties selon les axes du PSE suivants :

### TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE ET CROISSANCE:

Cet axe polarise 47,75% des crédits budgétaires hors dépenses de personnel et charges communes, soit **674,74 milliards de FCFA**. Les principales rubriques de dépenses prises en charges sont :

- ❖ la subvention accordée au secteur de l'énergie pour un montant de **66 milliards FCFA** dont **19,5 milliards de FCFA** sur ressources budgétaires, en

attendant que la mise en œuvre du plan de production 2013-2017, validé par le Gouvernement en 2014, et basé sur une politique de mix énergétique, puisse engendrer une baisse du prix de l'électricité ;

- ❖ la mise à niveau et l'extension du réseau de transport et de distribution de l'électricité pour un montant de **25,1 milliards de FCFA** ;
- ❖ le plan d'urgence d'électrification rurale, en vue d'atteindre l'objectif de 60% en 2016, pour un montant de **24 milliards de FCFA** ;
- ❖ la sécurisation du crédit rural et la facilitation de l'accès des producteurs aux intrants agricoles pour un montant de **10,2 milliards de FCFA** ;
- ❖ le développement de Corridors Céréaliers (Programme National d'Autosuffisance en Riz) pour un montant de **20 milliards de FCFA** ;
- ❖ le programme d'équipement du monde rural (agriculture et élevage) pour un montant de **19,2 milliards de FCFA** ;
- ❖ la restructuration de la filière arachide pour un montant de **12 milliards de FCFA** ;
- ❖ la reconstitution du capital semencier pour un montant de **7,5 milliards de FCFA** ;
- ❖ le programme des domaines agricoles communautaires et la réhabilitation du Ranch de Doli pour un montant de **4,3 milliards de FCFA** ;
- ❖ la réalisation d'aménagement hydro-agricole pour un montant de **58,2 milliards de FCFA** ;
- ❖ la poursuite du programme de réalisation de 300 forages pour un montant de **3 milliards de FCFA** ;
- ❖ les plateformes industrielles intégrées pour un montant de **17,9 milliards de FCFA** ;
- ❖ les Investissements Aéroportuaires AIBD pour un montant de **13,5 milliards de FCFA** ;
- ❖ Les programmes de construction, de réhabilitation et d'entretien routier pour un montant de **162,4 milliards de FCFA** ;
- ❖ Le Train rapide Dakar-AIBD pour un montant de **10 milliards de FCFA** ;

- ❖ La réhabilitation du chemin de fer Dakar-Bamako pour un montant de **10 milliards de FCFA** ;
- ❖ les Zones Touristiques Intégrées pour un montant de **4 milliards de FCFA** ;
- ❖ le programme Spécial Villes Vertes pour l'emploi pour un montant de **2,5 milliards de FCFA** ;
- ❖ le programme de Business Park pour un montant de **10 milliards de FCFA** ;
- ❖ le programme de vérification des importations (PVI Douane) pour un montant de **10,3 milliards de FCFA** ;

## ↪ CAPITAL HUMAIN, PROTECTION SOCIALE ET DEVELOPPEMENT DURABLE :

Le projet de loi de finances 2015 accorde une place prépondérante à cet axe qui mobilise une enveloppe globale de **465,9 milliards de FCFA** soit 32,9% de crédits budgétaires hors personnel, dette publique et charges communes. Ces dépenses concernent :

- ❖ les transferts aux ménages pour un montant de **20,066 milliards de FCFA** destinées à la subvention du gaz butane, à la compensation de la SAR, à la gratuité de certains soins de santé comme l'hémodialyse et la césarienne, la lutte contre le SIDA, le diabète, la tuberculose, le Programme Elargi de Vaccination, le fonds d'accès à la justice... ;
- ❖ les bourses familiales pour un montant de **20 milliards de FCFA** ; ce qui fera, en 2015, un total de 200 000 familles bénéficiaires ;
- ❖ les lignes « aides et secours » pour un montant de **2,646 milliards de FCFA** pour l'appui aux couches vulnérables, le rapatriement des dépouilles mortelles des sénégalais de l'extérieur, l'appui aux grands blessés de l'armée ... ;
- ❖ la couverture maladie universelle (CMU) pour un montant de **5 milliards de FCFA** ;
- ❖ la construction, la réhabilitation et l'équipement de postes de santé pour un montant de **10 milliards de FCFA** ;
- ❖ les bourses et allocations scolaires pour un montant global de **36,842 milliards de FCFA** destinées aux étudiants des universités et des différents centres de formations professionnelles de l'intérieur comme de l'extérieur du pays ;

- ❖ la prise en charge des bourses nationales et étrangères pour un montant de **35,129 milliards de FCFA** ;
- ❖ les œuvres sociales universitaires (COUD et CROUS) pour un montant de **16,5 milliards de FCFA** ;
- ❖ le fonctionnement des universités publiques pour un montant de **54,773 milliards de FCFA** ;
- ❖ les frais de formation des étudiants dans les universités privées pour un montant de **5 milliards de FCFA** ;
- ❖ la construction et l'équipement de résidence universitaires et d'amphi théâtre pour un montant de **8 milliards de FCFA** ;
- ❖ le programme de construction et d'équipement de laboratoires scientifiques pour un montant de **3 milliards de FCFA** ;
- ❖ le projet de construction de lycées professionnels (Fatick, Sandiara...) pour un montant de **4 milliards de FCFA** ;
- ❖ la construction de salles de classe pour un montant de **9,5 milliards de FCFA** ;
- ❖ les salaires des contractuels de l'éducation pour un montant de **115 milliards de FCFA** ;
- ❖ les charges liées aux missions de services publics de certaines sociétés pour un montant de **27,97 milliards de FCFA** ;

## ↪ GOUVERNANCE, PAIX ET SECURITE :

- ❖ l'accent a été mis sur le renforcement des crédits destinés aux services techniques déconcentrés et à ceux de l'administration territoriale, pour un meilleur accompagnement de la territorialisation des politiques publiques ;
- ❖ le fonds de dotation de la décentralisation a été porté à **20,41 milliards de FCFA**, au-delà des 3,5% de la TVA de 2013 et le Fond d'équipement des collectivités locales pour un montant de **15 milliards de FCFA** ;
- ❖ l'augmentation substantielle des crédits destinés à l'alimentation des détenus pour un montant de **2,08 milliards de FCFA** pour améliorer les conditions de vie en milieu carcéral;

- ❖ le doublement des crédits de fonctionnement des maisons de justice, en vue, de rapprocher la justice des justiciables ;
- ❖ le renforcement des crédits des centres de sauvegarde pour l'amélioration des conditions de détentions des mineurs et des enfants en danger ou en conflit avec la loi ;
- ❖ le renforcement des moyens des forces de défense et de sécurité pour un montant de **50 milliards de FCFA** ;

## QUELQUES CHIFFRES CLEFS DE LA LOI DE FINANCES INITIALE POUR 2015 (En milliards de FCFA)

		Loi de finances		Evolution LFI 2015/LFI 2014	
		LFI 2014	LFI 2015	valeur	en %
<b>1</b>	<b>budget global</b>	<b>2732,02</b>	<b>2869</b>	<b>136,98</b>	<b>5%</b>
	services de la dette publique	523,41	598,01	74,6	14%
	intérieure	360,54	402,6	42,06	12%
	extérieure	162,87	195,41	32,54	20%
	dépenses de Personnel	491,6	510	18,4	4%
	autres dépenses courantes	689,4	706,59	17,19	2%
	investissement	942	962,19	20,19	2%
	sur ressources internes	577	557,19	-19,81	-3%
	sur ressources externes	365	405	40	11%
<b>2</b>	<b>produit intérieur brut</b>	<b>8008</b>	<b>8234,3</b>	<b>226,3</b>	
<b>3</b>	<b>taux de croissance projeté du PIB ( en %)</b>	<b>4,6</b>	<b>5,4</b>	<b>0,8</b>	
<b>4</b>	<b>recettes budgétaires</b>	<b>1737</b>	<b>1801,7</b>	<b>64,7</b>	<b>4%</b>
	dont recettes fiscales	1561	1601,7	40,7	3%
	recettes non fiscales	72	78	6	8%
	dons budgétaires	42	35	-7	-17%
	déficit budgétaire	-396	-570,08	-174,08	44%
<b>5</b>	<b>TVA</b>	<b>636</b>	<b>632,2</b>	<b>-3,8</b>	<b>-0,6%</b>
<b>6</b>	<b>ratios</b>				
	masse salariale/recettes fiscales (%)	31,5%	31,8%	0,3%	
	pression fiscale	19,5%	19,5%	0,0%	
	investissement interne/recettes fiscales	37,0%	34,8%	-2,2%	
	solde global dons compris/PIB	- 4,6	- 4,7	- 0,1	
<b>7</b>	<b>part investissement dans le budget général</b>	<b>35,6</b>	<b>34,7</b>		
	sur ressources internes	21,1%	19,4%	-1,7%	
	sur ressources externes	13,4%	14,1%	0,8%	
<b>8</b>	<b>comptes spéciaux du Trésor</b>	<b>85,61</b>	<b>92,25</b>	<b>6,64</b>	<b>7,8%</b>